

## **Votes nominatifs sur les motions**

*Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).*

*Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.*

### **VOTES :**

1. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- Mme Catherine Fonck à la ministre de la Mobilité, chargée de Belgocontrol et de la Société Nationale des Chemins de fer Belges sur "les tarifs SNCB et la problématique des tarifs des B-parkings" (n° 124)

(développée en réunion publique de la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques du 16 mars 2016)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 124/001)

- une motion de recommandation par Catherine Fonck (cdH)
- une motion pure et simple par Caroline Cassart-Mailleux (MR), Inez De Coninck (N-VA) et Jef Van den Bergh (CD&V)

La motion pure et simple est adoptée par 80 voix contre 60

2. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Marcel Cheron à la ministre de la Mobilité, chargée de Belgocontrol et de la Société Nationale des Chemins de fer Belges sur "les sources de financement en vue de la finalisation du RER" (n° 129)
- Mme Karine Lalieux à la ministre de la Mobilité, chargée de Belgocontrol et de la Société Nationale des Chemins de fer Belges sur "le refinancement du Fonds RER" (n° 133)

(développées en réunion publique de la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques du 16 mars 2016)

Trois motions ont été déposées (MOT 54 129/001)

- une motion de recommandation par Marcel Cheron (Ecolo-Groen) et Stefaan Van Hecke (Ecolo-Groen)
- une motion de recommandation par Stéphane Crusnière (PS) et Karine Lalieux (PS)
- une motion pure et simple par Inez De Coninck (N-VA), Benoît Piedboeuf (MR) et Veli Yüksel (CD &V)

La motion pure et simple est adoptée par 80 voix contre 60